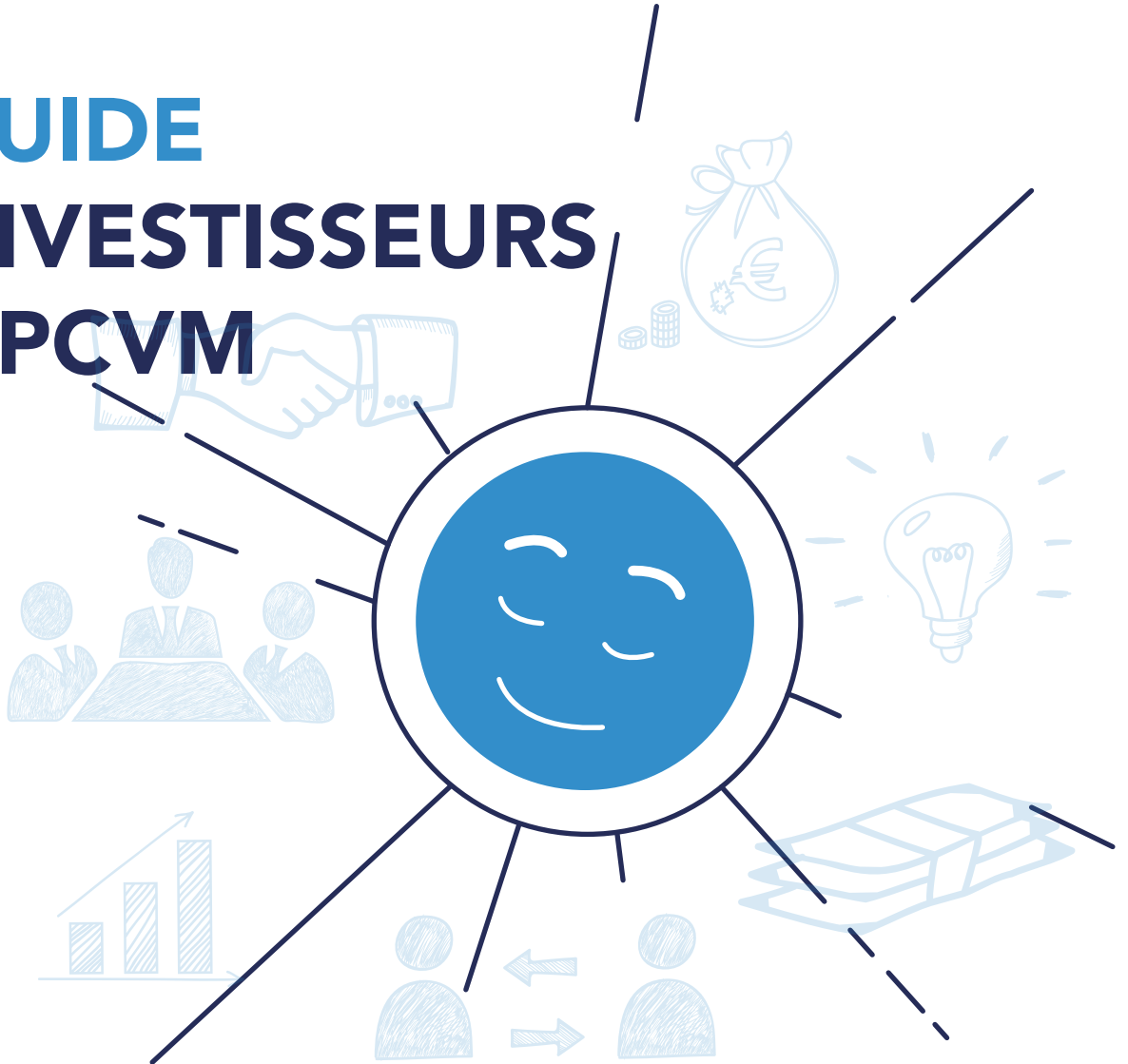




AFRICA BRIGHT
ASSET MANAGEMENT

GUIDE **INVESTISSEURS** **OPCVM**





SOMMAIRE

03

Qu'est-ce qu'un OPCVM ?
Comment fonctionne un OPCVM ?

06

Avantages de l'investissement en OPCVM

08

Les frais des Fonds Communs de Placement
et Sicav

Les aspects techniques des OPCVM

10

Comment investir dans un OPCVM ?

04

Les catégories d'OPCVM

07

Comment choisir son OPCVM ?

09

Les aspects techniques des OPCVM

QU'EST-CE QU'UN OPCVM ?

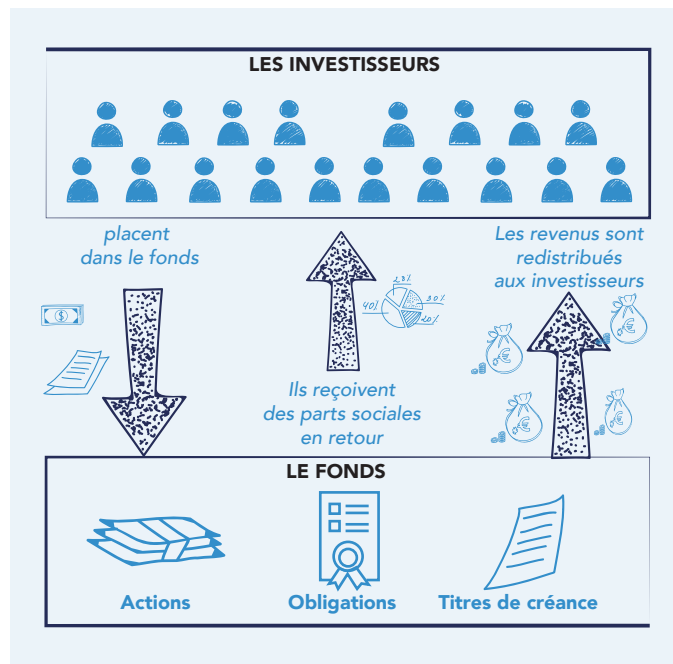
Un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) désigne un portefeuille de valeurs mobilières géré par des professionnels et détenu collectivement (sous forme de parts ou d'actions) par des particuliers ou des investisseurs institutionnels.

Il s'agit d'un produit d'épargne qui investit dans divers instruments financiers (actions, obligations, titres de créance, etc.), conformément aux directives du régulateur.

Les OPCVM constituent le meilleur moyen d'investir sur les marchés financiers tout en bénéficiant d'une bonne liquidité et des frais réduits.

COMMENT FONCTIONNE UN OPCVM ?

Représentation simplifiée du fonctionnement d'un l'OPCVM :



Les formes d'OPCVM

Les OPCVM peuvent prendre deux formes juridiques, à savoir :

▲ La SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) :

Elle dispose de la personnalité juridique (constituée sous forme de société anonyme).

Une sicav est une société créée pour gérer un portefeuille de titres. Il émet des actions que peuvent acheter les investisseurs.

▲ Le FCP (Fonds Communs de Placement)

Il ne dispose pas de la personnalité juridique et est une copropriété de titres. Il est géré par une société de gestion.

LES CATÉGORIES D'OPCVM

Selon le type et la maturité qui composent les OPCVM, on distingue 4 catégories d'OPCVM :

▲ Monétaires (CEMAC) ou obligation à court terme (UEMOA)



Ils sont destinés aux épargnants qui souhaitent rémunérer leur liquidité à court et très court terme. L'horizon de placement recommandé peut aller **de quelques jours jusqu'à 2 ans**.



L'actif des fonds monétaires est investi au moins à hauteur de 60% en titres de créances n'excédant pas une maturité initiale de **1 ans** ;



L'actif des fonds obligataires obligation à court terme peut être investi à hauteur de 70% au moins en titres de créance de maturité résiduelle inférieure à 2 ans ou au moins à 90% en titres OPCVM obligation à court terme.

▲ Obligations (en CEMAC) ou obligation à moyen et long terme (en UEMOA)



OPCVM obligataires proposent aux épargnants une rémunération plus élevée de leurs placements tout maintenant une bonne liquidité. L'horizon de placement recommandé est **supérieur ou égal à 2 ans**.



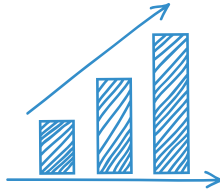
L'actif des OPCVM obligataires est investi à 60% au moins en titres obligataires ;



Les OPCVM obligation à moyen et long terme doivent être investis à 90% au moins en titres de créance dont la maturité résiduelle excède 2 ans ou à 90% en titres d'OPCVM obligation à moyen et long terme.

LES CATÉGORIES D'OPCVM

▲ Actions (en CEMAC et UEMOA)



L'investissement en action permet de profiter de rendements les plus élevés tout en maîtrisant les risques. **L'horizon de placement recommandé est d'au moins 3 ans.**



Au moins 60% de l'actif des OPCVM est investi dans les actions cotés ou admises aux négociations à la BVMAC en zone CEMAC.



70% au moins de l'actif des OPCVM action doit être investi en actions cotés et assimilés à la BRVM ou à 90% en titres OPCVM action.

▲ Diversifiés (en CEMAC et UEMOA)



Ils offrent une meilleure diversification de l'épargne en investissant leur actif à la fois sur le marché obligataire et sur le marché action. Ils disposent en général de rendement plus élevé que les OPCVM monétaires et obligataires tout en étant moins risqué que les OPCVM action.



En zone CEMAC, un OPCVM diversifié ne doit ni de type monétaire, obligataire ou action.



En UEMOA, l'OPCVM diversifié ne peut être investi à plus de 70% en action et assimilés ni à plus de 70% en obligations à court terme ou à moyen et long terme autres titres de créances ou titres d'OPCVM.

AVANTAGES DE L'INVESTISSEMENT EN OPCVM

L'investissement en OPCVM offre des avantages réels et inégalés par les autres formes de placements.



Rentabilité

Grace aux économies d'échelles réalisées par les OPCVM, ils coutent moins cher que les placements individualisés. Aussi la gestion active dont profite certain OPCVM rends possible l'atteinte de taux de rendement plus élevés que ceux des DAT pour un profil de risque similaire. Une simulation de l'évolution de la valeur d'un projet d'épargne est disponible sur www.africabright.com/.



Fiabilité

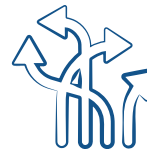
Les OPCVM sont gérés par des professionnels pointu dans la gestion d'actif. A cela s'ajoute cadre légal et réglementaire qui sécurise les placements des épargnant. Outre cela les OPCVM sont sous la surveillance d'une autorité de surveillance du marché financiers. Les OPCVM à travers la publication régulière de rapports de gestion offrent une transparence totale.



Fiscalité

En CEMAC et UEMOA, les revenus des OPCVM bénéficient d'exonérations.

- o Les investisseurs bénéficient de tous les dividendes qui lui ont été déclarés.
- o L'investissement en OPCVM offre aux employeurs et aux employés un avantage fiscal considérable. Les montants versés par une entreprise à son salarié en complément des sommes que celui-ci effectue sur son plan d'épargne d'entreprise sont déductible d'impôt et exonérés de charges patronale et salariale.



Flexibilité

Les souscriptions et les rachats se font sur une base hebdomadaire ou quotidienne et assurent la liquidité des titres de l'OPCVM. De plus le client a la possibilité d'établir sur mesure son plan d'épargne.

COMMENT CHOISIR SON OPCVM

▲ **Le choix d'un OPCVM passe par la définition de ses objectifs de placement en fonction de son patrimoine, l'horizon de placement ainsi que de son profil d'investissement.**



- L'objectif de placement pourrait être la rémunération de la liquidité, la constitution progressive de capital, la jouissance de rendements plus attractifs, la diversification des placements ou l'investissement en actions en toute sérénité.
- Un placement dans le court terme par exemple sera plus compatible avec un fond obligataire alors qu'un placement sur le long terme sera pratiquement compatible avec n'importe quel type de fonds.
- Le profil d'investissement peut être de type : Prudent, Modéré, Equilibré, Dynamique ou Offensif. Les profils de type Prudents, et Modéré s'orientent plus vers l'investissement dans les OPCVM constitués de titres de créance alors que les profils Equilibré, Dynamique et Offensif pourraient s'intéresser en plus aux OPCVM qui investissent sur le marché action.

▲ **Lecture du document d'information du fonds : Le document d'information constitue sans doute le meilleur moyen pour s'informer sur un Fond Commun de Placement. Il informe sur les orientations stratégiques du fonds et indique les modalités et frais associés au fonds.**

N'hésitez pas à vous rapprocher du gestionnaire / mandataire / conseiller de votre choix afin de vous aider à mieux définir des objectifs à plus ou moins long terme et adopter un profil de risque lié à votre stratégie d'investissement.

LES FRAIS DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET SICAV

Frais de souscription :

Ils représentent les frais payés par un investisseur à l'entrée (lors de l'achat de parts) dans le fonds.



Frais de Gestion :

Les frais de gestion correspondent à la rémunération du FCP ou de la SICAV. Ils sont prélevés annuellement sur la valeur de l'actif net du fonds. Son taux est toujours précisé dans la notice d'information du fonds.

Frais de Rachat :

Frais payés lorsqu'un épargnant vend ses parts d'OPCVM.

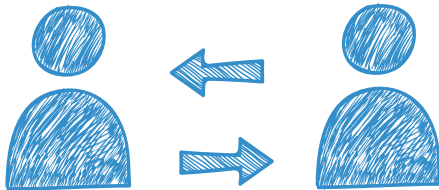


Les valeurs des frais associé à un fonds sont précisés dans le document d'information du fonds.

LES ASPECTS TECHNIQUES DES OPCVM

- **La VL ou valeur liquidative :** La VL constitue le principal indicateur de performance d'un OPCVM. C'est la valeur à laquelle se font les souscriptions ou les achats de parts et les rachats des parts du fond ou des actions de la SICAV. Elle est calculée en divisant l'actif net (net des dettes) de l'OPCVM par son nombre de parts (s'il s'agit un fonds commun de placement) ou du nombre d'actions (s'il s'agit d'une SICAV (société d'investissement à capital variable). La VL est calculé suivant une périodicité (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle) précisé dans le document d'information du fond.
- **Rachat :** Il constitue l'opération par laquelle un investisseur peut sortir d'un OPCVM en vendant ses parts ou actions à l'OPCVM. Une commission de rachat est en générale associé et son taux est indiqué sur la note d'information du fond.
- **Actif net :** valeur totale des actifs (l'ensemble des titres) qui composent le fonds à un moment donné.
- **Le passif de l'OPCVM :** Constitue les parts détenues par les souscripteurs.

COMMENT INVESTIR DANS UN OPCVM ?



Pour investir dans un OPCVM, rapprochez-vous d'une société de gestion ou d'un conseiller en investissements financiers afin d'avoir toutes les informations relatives aux fonds disponibles. Ensuite vous pourrez souscrire en achetant des parts du fonds. Il suffira alors de donner un ordre à un intermédiaire qui la transmettra à la société de gestion pour exécution.

Tout investisseur désireux d'acheter ou vendre des actions ou part d'OPCVM Africa Bright peut le faire dans notre réseau de commercialisation selon les modalités précisées dans la note d'information. (Informations de contact / Adresses)



AFRICA BRIGHT

THE BRIGHT SIDE OF BANKING

13, Rue de Thann X Dargone,
immeuble SNR 5e étage,
Dakar - Sénégal
contact@africabright.com

316 Immeuble Victoria, 4e et 5e étage
Rue Victoria, Bonanjo
Douala - Cameroun
contact@africabright.com

www.africabright.com